



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 058-21 C

Objet : *RS - Approbation de l'avenant à la convention entre Grand Chambéry et l'Association des agriculteurs irrigants de l'Epine pour la mise à disposition et l'utilisation de la retenue collinaire de La Villette et du réseau d'irrigation associé sur la commune de La Motte-Servolex*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade -

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fresso

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffenat à Corine Wolff - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération n° 058-21 C

objet **RS - Approbation de l'avenant à la convention entre Grand Chambéry et l'Association des agriculteurs irrigants de l'Epine pour la mise à disposition et l'utilisation de la retenue collinaire de La Villette et du réseau d'irrigation associé sur la commune de La Motte-Servolex**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, Jean-Pierre Fressoz, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, rappelle que par délibération n° 076-19 C du 2 mai 2019, le Conseil communautaire a approuvé la convention entre Grand Chambéry et l'Association des agriculteurs irrigants de l'Epine pour la mise à disposition et l'utilisation de la retenue collinaire de La Villette et du réseau d'irrigation associé, sur la commune de La Motte-Servolex.

Cette convention fixe les conditions de mise à disposition, d'utilisation, d'entretien, de répartition des frais et des responsabilités entre Grand Chambéry, propriétaire, et l'Association des agriculteurs irrigants de l'Epine, utilisatrice de la retenue collinaire et de l'eau qui en est issue.

La convention prévoit que l'entretien courant et les grosses réparations sont assumés par l'association. Pour des raisons de respect de la convention financière avec l'Agence de l'Eau et le FEADER, il est proposé de conclure un avenant par lequel ces missions seront assurées par Grand Chambéry pour la période des cinq premières années de fonctionnement des ouvrages. A cet effet, Grand Chambéry a souhaité faire appel à la société Aqualians afin de réaliser la maintenance de la station de pompage et les interventions de dépannage décrites à l'article 5 de la convention, pour un montant annuel de 2 020 €HT hors réparations pièces et main-d'œuvre. A l'issue des cinq premières années, l'association reprendra l'exercice de ces missions.

L'avenant est assorti d'une annexe précisant les conditions d'entretien, de maintenance et d'intervention de dépannage par le prestataire Aqualians sur les ouvrages de pompage et les réseaux d'irrigation.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la décision n° 076-19 C du Conseil communautaire du 2 mai 2019 relative à la convention d'irrigation avec l'Association des agriculteurs irrigants de l'Epine pour l'utilisation de la retenue collinaire de La Villette à La Motte-Servolex,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant à la convention de mise à disposition et d'utilisation de la retenue collinaire de La Villette et du réseau d'irrigation associé sur la commune de La Motte-Servolex,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamén

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 058-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant à la convention entre Grand Chambéry et l'Association des agriculteurs irrigants de l'Epine pour la mise à disposition et l'utilisation de la retenue collinaire de La Villette et du réseau d'irrigation associé sur la commune de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) : Annexe avenant convention retenue collinaire de La Villette, Avenant à la convention retenue collinaire de La Villette

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25496H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25496H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au